



Règlement Bike and Run LdnTri

ART.1 – ORGANISATION

L'édition du Bike & Run de Laneuveville est organisée en totalité sur le territoire de la commune le **dimanche 8 décembre 2024** par le Club TRIATHLON LANEUVEVILLE DEVANT NANCY en collaboration avec la Ville de Laneuveville devant Nancy. Le village de la course est situé sur le parking devant les terrains de tennis dans le parc Fenal.

Le Bike and Run a fait l'objet de plusieurs arrêtés municipaux dans la commune de et la Métropole. Ces arrêtés seront affichés et consultables le jour de la manifestation sur le village de l'événement.

Ce document précise la réglementation sportive et organisationnelle de cette manifestation qui est implicitement acceptée par tous les athlètes participants, bénévoles et public présent.

Quatre courses sont au programme :

Les conditions d'âges minimum/maximum, en fonction des formats de courses, sont les suivants :

- **Course S** : né avant 31.12.2008
- **Course XS** : né avant 31.12.2010
- **Course 10-13 ans** : né entre le 01.01.2011 et le 31.12.2014
- **Course 6-9 ans** : né entre le 01.01.2015 et le 31.12.2018

La réglementation fédérale est consultable sur le site fédéral www.fftri.com

ART.2 – HORAIRES

	Retrait des dossards	Départ	Boucle d'éloignement	Nombre de grand tour	Distance	Barrière horaire
Course XS (support Challenge CD54 pour les minimes)	8h – 9h30	9h30	1x pour chaque coureur	2	8 km	NON
Course S (support Challenge CD54 pour les cadets et +)	8h – 9h30	9h30	1x pour chaque coureur	4	16 km	11h pour démarrer le 3 ^{ème}
Course 10-13 ans (support Challenge CD54 pour les pupilles et benjamins)	8h -11h	11h30	1x pour chaque coureur	1	4 km	NON
Course 6-9 ans (support Challenge CD54 pour les mini-poussins et poussins)	8h -11h30	12h	1x pour un seul coureur	2 boucles de 500m	1 km	NON
Podium		12h30				

Le retrait des dossards sera possible à partir de 8h, inscriptions sur place jusqu'à 9h en fonction des places encore disponibles.

ART.3 – PARCOURS

Le circuit de 4000m sera à parcourir de une à quatre fois en fonction des catégories.

Le trajet emprunte quelques rues de la ville et trottoirs, un chemin agricole non revêtu, la traversé d'un champ puis les berges du canal de liaison. Il est quasiment plat. L'utilisation d'un vélo de cyclocross est envisageable.

Le circuit enfant de 1000m sera à effectuer en deux boucles de 500m. Il empruntera uniquement les chemins goudronnés et en terre du parc Fenal. L'utilisation d'un VTT est préférable

ART.4 – SECURITE

Il est fait appel à l'UNITE DEPARTEMENTALE DES PREMIERS SECOURS DE MEURTHE & MOSELLE pour assurer la sécurité médicale des concurrents à l'épreuve.

Des signaleurs sont affectés sur le parcours, ils guideront les concurrents et seront en mesure de joindre le PC course et sécurité médicale en cas de nécessité.

ART.5 – ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au samedi 07/12/2024 à 12h sur le site : <https://www.njuko.net/ldntribikeandrun>

Les inscriptions, avant le jour J, se font uniquement en ligne par Internet. Tout bulletin transmis par courrier postal ou fourni de toute autre manière avant le jour J sera ignoré et considéré comme invalide. Les inscriptions sur place sont ouvertes le dimanche 8 décembre 2024 à partir de 8h pour les différentes courses, dans la limite des places disponibles.

Dorénavant il n'est plus nécessaire de fournir un certificat médical sous condition d'avoir répondu « NON » à toutes les questions du formulaire de santé lors de l'inscription. Les réponses fournies sont de la responsabilité de l'athlète et n'engagent aucunement la responsabilité de l'organisateur.

Si le participant devait répondre « OUI » à une question alors un certificat médical valide serait à fournir pour valider l'inscription (document électronique joint lors de l'inscription en ligne ou, le cas échéant, fourni en main propre lors du retrait de dossard). Un certificat médical valide se définit comme suit : certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique "du sport en compétition" (ou à défaut de la discipline concernée) datant de moins d'un an (le jour de la manifestation).

La mention "en compétition" est requise et obligatoire sous peine de refus, par l'organisation, du document fourni ; impliquant l'interdiction pour ce participant à prendre le départ de la course sans remboursement ni aucune autre contrepartie. Ces règles s'appliquent pour les inscriptions en ligne et les inscriptions sur place le jour J.

Pour participer aux courses, il est obligatoire de souscrire à une assurance sportive individuelle, à savoir :

- Les participants détenteurs d'une "Licence FFTRi Compétition" sont couverts par cette licence. Il est indispensable de pouvoir la présenter (formats papier ou électronique acceptés) à l'organisateur en cas de contrôle, le jour J.

- Les participants non-licenciés "FFTRi Compétition" (aucune licence ou licence "Licence FFTRi Loisirs" par ex.) doivent obligatoirement souscrire à une assurance le jour J, via un Pass-Compétition journée. Dans le cas contraire, le participant ne pourra pas accéder à la course.

La souscription du Pass-Compétition journée implique des frais supplémentaires par rapport au coût d'inscription (+2€ par personne). Les Pass-Compétition journée peuvent être souscrits lors de l'inscription en ligne sur Internet ou, pour les inscriptions sur place au format papier.

L'inscription des mineurs doit **obligatoirement** être accompagnée de l'autorisation parentale.

ART.6 – DROITS D'INSCRIPTION

Le montant des droits d'inscription pour les courses du Bike & Run de Laneuveville est fixé comme suit :

	Course 6-9 ans	Course 10-13 ans	Course XS	Course S
Inscription en ligne*	10€/équipe	12/équipe	14/équipe	25/équipe
Inscription sur place**	12/équipe	15/équipe	20/équipe	30/équipe

*Inscription en ligne : <https://www.njuko.net/ldntribikeandrunk>

**Inscription sur place le dimanche 08.12.2024 à partir de 8h00

ART.7 – DROITS D'INSCRIPTION RESPONSABILITE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts pour les risques en Responsabilité Civile auprès de l'assurance MAIF ORGA00436

Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; les non-licenciés avec le Pass'compétition.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, de défaillance provoquée par un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel. En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'inscription valant acceptation du présent règlement.

La réglementation générale du type de compétition Bike and Run est celle de la FFTRI, il est disponible sur le site de la FFTRI.

ART.8 – CHRONOMETRAGE et CLASSEMENT

Le chronométrage et les classements seront réalisés manuellement (pas de puce).

ART.9 – RECOMPENSES

Les prix ne seront donnés qu'aux athlètes présents, in situ. Seront récompensés lors de la remise des prix :

Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les 2 équipiers et le vélo. Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.

Podiums :

Sur les courses 6-9 et 10-13 ans : classement scratch Homme/Femme/Mixte

Sur les courses S et XS : classement scratch Homme/Femme/Mixte

Les prix ne sont pas cumulables.

ART.10 – CONSIGNES ET REGLES FEDERALES

L'inscription aux compétitions vaut acceptation implicite du règlement de la Fédération Française de Triathlon FFTRi (disponible sur <https://www.fftri.com>).

Les épreuves sont organisées dans le respect du cahier des charges de la Fédération Française de Triathlon. Il est fortement recommandé aux athlètes d'en prendre connaissance avant le jour J. Les athlètes se doivent donc d'en respecter les termes.

Les triathlètes prenant le départ des épreuves se doivent de respecter le règlement de la manifestation (ce document) et celui de la Fédération Française de Triathlon FFTRi. En cas de non-respect des règles en vigueur, l'organisateur s'accorde le droit d'exclure l'athlète de la compétition sans remboursement ni aucune autre contrepartie.

Rappel de quelques règles de base :

- Les dossards devront obligatoirement être portés avec 3 points d'attache. L'attache du dossard est de la responsabilité du participant, l'organisateur ne fournira pas d'épingles à nourrice le jour J.
- Parcours : le port du casque avec jugulaire fermée est obligatoire sur l'ensemble du parcours. Les athlètes doivent impérativement respecter le code de la route. Il est fortement conseillé que les participants connaissent les parcours et de ce fait les points qui peuvent poser un problème (orientation, carrefour, nombre de boucles...).
- Les athlètes doivent impérativement respecter les officiels, sous peine d'exclusion de l'épreuve sans remboursement ni aucune autre contrepartie. Les bénévoles sont présents sur les parcours, afin de faciliter le passage des athlètes et leur indiquer les directions à suivre. Ils ne remplacent aucunement les autorités de circulation et, de ce fait, ne pourraient être responsables en cas de non-respect par le participant du code de la route ou toutes autres règles de circulation en vigueur.

Modalité de course :

L'équipe, composée de deux coureurs, se partage un seul vélo pendant toute la durée de la course. La permutation des équipiers est libre avec possibilité de ne pas rester groupés.

Une zone de regroupement par tour –présence des deux coéquipiers et du vélo dans la zone prévue– sera mise en place. Les membres d'une même équipe doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle et les 100 derniers mètres de la course côte à côte.

Départ :

- Course S et XS : Chaque membre de l'équipe effectuera, chacun son tour, une boucle d'éloignement de 500m avant de partir ensemble pour les 4 boucles de 4km pour le S et 2 boucles de 4km pour le XS. Départ décalé de 5mn entre le S et XS si plus de 100 équipes au départ du S.
- Courses 10-13ans : Chaque membre de l'équipe effectuera une boucle d'éloignement de 300m avant de rejoindre son coéquipier et partir sur une boucle de 4km. Les cyclistes ne prendront le départ qu'au passage de leur partenaire devant eux.
- Course 6-9ans : Un seul membre de l'équipe effectuera une boucle d'éloignement avant de rejoindre son coéquipier et partir pour deux boucles de 500m.

Briefing et consignes de course

Pour s'assurer de la bonne tenue des consignes de course et de la Réglementation Générale Fédérale, les organisateurs, ainsi que les arbitres organiseront un briefing d'avant course. La présence à ce briefing est obligatoire. Des sanctions en cas de non-respect de cette règle peuvent être prises.

ART.11 – DROIT A L'IMAGE

L'inscription aux épreuves, vaut comme acceptation de cession du droit à l'image. À ce titre, l'organisateur se réserve le droit de disposer des images prises lors de la manifestation, comme bon lui semble.

ART.11 – CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Sur demande écrite du concerné, l'organisateur procédera au remboursement des inscriptions (50% du montant total), uniquement pour des raisons médicales et sur présentation d'un certificat. Tout autre motif de désistement ne sera pas valable et de ce fait n'entraînera pas le remboursement de l'inscription. Seule une raison médicale motivée et certifiée peut donner lieu à une procédure de remboursement des frais d'inscriptions. Sont, de ce fait, exclues toutes autres raisons comme par exemple : exclusion du participant par l'organisation, participant non-partant, mauvais temps, annulation de la manifestation pour des raisons de sécurité ou de force majeure, modification des formats d'épreuves pour des raisons de sécurité ou de force majeure... Cette liste n'est pas exhaustive.

En cas d'annulation (toutes raisons possibles) de la course, l'organisateur remboursera à hauteur de 70% uniquement les frais d'inscription engagés par le participant.

ART.11 – DIVERS

L'épreuve du Bike & Run de Laneuveville est inscrite au « Challenge 2024 Bike and Run 54 » vous trouverez le Règlement sportif de Challenge 54 > [ici](#) <